CELESTE et la protection des données personnelles

CELESTE est soucieux de la protection des données personnelles de ses clients et partenaires, et s'engage à respecter et à se conformer à la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en application dans l'Union européenne.

Ce nouveau règlement peut être trouvé ici.

Contexte

La nouvelle Loi sur la protection des données (nLPD) entrera en vigueur le 1er septembre 2023 en Suisse. Cette loi est très largement inspirée de la règlementation européenne RGPD. Les nouvelles règles consistent à donner aux citoyens plus de contrôle sur leurs données personnelles, à responsabiliser davantage les entreprises tout en réduisant leurs charges déclaratives et à renforcer le rôle des autorités de protection des données. Ce texte a des répercussions directes sur un grand nombre d'entreprises suisses.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Les données sont considérées « à caractère personnel » dès lors qu'elles concernent des personnes physiques identifiées directement ou indirectement. Une personne est identifiée lorsque par exemple son nom apparaît dans un fichier.

Des données que nous pourrions considérer comme anonymes peuvent constituer des données à caractère personnel si elles permettent d'identifier indirectement ou par recoupement d'informations une personne précise. Il peut en effet s'agir d'informations qui ne sont pas associées au nom d'une personne mais qui permettent aisément de l'identifier et de connaître ses habitudes ou ses goûts (source : Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le groupe CELESTE fait-il usage de données personnelles ?

Oui, mais seulement indirectement :

- pas de ciblage ou de traitement basé sur les données personnelles ;
- pas de ciblage spécifique des clients ou prospects ;
- CELESTE n'a pas accès aux données de ses clients qui ont des serveurs ou des sites Internet hébergés dans ses datacenters.

Quelles données sont généralement recueillies par CELESTE ?

Nous collectons les données que nous fournissent nos clients lors de l'établissement du contrat initial, ainsi que les données pertinentes transmises lors de leurs contacts avec les services commerciaux ou techniques de RX.

CELESTE ne recueille pas de données personnelles liées à la consommation de ses clients suisses ou de l'UE, au-delà des informations de communications téléphoniques nécessaires à la facturation de ses services.

CELESTE fait-il du ciblage ?

CELESTE ne fait aucun ciblage sur la base de données personnelles ou sur la base de comportements de consommation de services CELESTE ; CEELSTE n'exploite pas les données à caractère personnel de ses clients et, par conséquent, n'est donc pas impacté par l'Art. 3 de la RGPD.

Quels sont les engagements de CELESTE envers ses clients ?

CELESTE s'engage à effectuer un suivi constant de ses employés qui ont accès aux bases de données principales qui contiennent les données personnelles de ses clients : CELESTE s'assurera que tous ses employés, appelés à être en contact avec les données personnelles, aient les connaissances adéquates (nLPD Art 7, RGPD Art. 24).

CELESTE s'engage à générer un cryptage systématique des systèmes d'accès au portail de ses clients dès la création de leur profil (nLPD Art. 7, RGPD Art. 25).

CELESTE s'engage à gérer la sécurité et l'intégrité des données personnelles de ses clients. CELESTE s'efforcera de répondre à toutes les requêtes et demandes d'informations de la part de ses clients dans des laps de temps en accord avec les règlements suisses et européens. Pour toutes les requêtes émanant de ses clients, le Data Protection Officer sera la personne responsable de la coordination desdites requêtes et réponses (nLPD Art. 14, RGPD Art. 27).

Bien que la loi n'oblige pas CELESTE à tenir un registre des activités de traitement des données, notre système d'information garde la trace des accès aux données personnelles (nLPD Art. 12, RGPD Art. 30).

CELESTE s'engage à mettre en œuvre une sécurité optimale de ses installations et protège les données de ses clients et leur intégrité en procédant à des upgrade HW et SW selon les prescriptions de nos fournisseurs techniques (nLPD Art. 8, RGPD Art. 32).

CELESTE est une société formatrice qui a à cœur depuis de nombreuses années de maintenir un cadre professionnel et des valeurs élevées au niveau de l'engagement et le respect de ses clients. CELESTE a émis un code de conduite dans son règlement dès les années 2000, et ce code de conduite est appliqué de façon systématique pour l'ensemble de ses employés, apprentis et stagiaires (nLPD Art. 11, RGPD Art. 40 et 41).

Pour toute question complémentaire au sujet des données personnelles que nous traitons, nous vous invitons à nous contacter par E-mail à dataprotection@celeste.ch.